



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Cinquième déjeuner entre personnes en situation de pauvreté et parlementaires

Le poids des préjugés

QUÉBEC, le 15 novembre 2005 – Ce matin, pour une cinquième année consécutive, un déjeuner, convoqué par le **Président de l'Assemblée nationale du Québec** en collaboration avec le **Collectif pour un Québec sans pauvreté**, a réuni des **parlementaires québécoisES** et dix-huit **personnes en situation de pauvreté** provenant de diverses régions du Québec. À cette occasion, la délégation du Collectif a pris l'angle du poids des préjugés pour placer les quinze membres de l'Assemblée nationale ayant répondu à l'invitation devant le bilan des décisions et situations de la dernière année qui avaient un impact sur les conditions de vie des plus pauvres. Devant dix-sept changements conduisant à du «pire» pour un conduisant à du «mieux», les membres de la délégation du Collectif ont remis à chaque parlementaire présentE une roche symbolisant le poids des discriminations et des préjugés que les personnes ont à subir quand elles vivent des situations de pauvreté, ainsi qu'un argumentaire. Les éluEs ont été invitéEs à transporter cette roche tout le reste de la journée. Ce choix était motivé par le fait que les décisions qui détériorent les conditions de vie des plus pauvres ont pour la plupart la caractéristique commune de conduire à des traitements discriminatoires nourris par les préjugés, notamment envers les prestataires de l'aide sociale jugéEs aptes au travail, les familles monoparentales à faible revenu, les jeunes, les étudiantEs. Plusieurs des parlementaires présentEs se sont dits bouleverséEs par l'impact du cumul des reculs exposés par le groupe.

«Nous remettons à chacunE de vous le poids des préjugés représenté par une roche, avec nos paroles et nos arguments. Nous vous demandons d'en sentir le poids en la transportant partout où vous irez aujourd'hui, incluant les lieux de vos travaux parlementaires», mentionne le groupe dans une déclaration intitulée «**Le poids des préjugés écrase. Il faut agir !**»

«À vous de passer le message au Conseil des ministres, en particulier au Premier ministre, au ministre des Finances et à la présidente du Conseil du trésor, poursuit le groupe. Faites-leur réaliser cette violence cachée à laquelle ils et elles contribuent. Ils et elles ont non seulement le pouvoir, mais le devoir d'administrer la chose publique au nom de tous les QuébécoisES, pas seulement les plus riches. Rappelez-leur qu'on juge une société au traitement qu'elle réserve à ses membres les plus pauvres.»

«Une année 2006 sans préjugés ni discrimination, poursuit-il, ça commence par l'indexation complète des prestations, par les médicaments prescrits gratuits aux plus pauvres, par le total des pensions alimentaires qui va aux enfants, par l'annulation des reculs de la dernière année à l'aide sociale, par la fin de la division apte-inapte.»

Plus tard dans la journée, le groupe a rencontré la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et lui a expliqué le sens de son geste et l'importance de donner des signes immédiats de réparation des dommages causés aux personnes dans la dernière année. La ministre a accepté de transmettre à ses collègues du Conseil des ministres absentEs de la rencontre une douzaine de roches prévues à leur intention.

La **déclaration**, la **chronologie des événements exposés**, l'**argumentaire remis** aux parlementaires ainsi que la liste des personnes présentes sont disponibles sur le site Internet du Collectif au www.pauvrete.qc.ca.

- 30 -

Renseignements : Solène Tanguay, responsable des communications, 525-0040, cellulaire : (418) 254-7238.
Site Internet : www.pauvrete.qc.ca

